



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 décembre 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1842 (2008) du Conseil de sécurité concernant la Côte d'Ivoire, au paragraphe 10 de laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 31 octobre 2009 et m'a demandé de prendre les mesures administratives nécessaires.

Par conséquent, je tiens à vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, j'ai nommé les experts suivants :

Grégoire Bafouatika (République du Congo) (aviation)
James Bevan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (armes)
Noora Jamsheer (Bahreïn) (diamants)
El Hadi Salah (Algérie) (questions douanières)

J'ai désigné M. El Hadi Salah coordonnateur du Groupe d'experts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**